

Proposition de corrigé pour la SES 2009 – spécialité -

Dissertation : Dans quelle mesure les pays de l'UEM disposent-ils de marge de manœuvre suffisante en matière de politique économique ?

Analyse du sujet

Tel qu'il est posé, le sujet ne semble pas poser de problème ou de double sens. Les acteurs considérés sont ceux de l'UEM – l'Union Économique et Monétaire – soient les membres de la zone Euro, la plus grande UEM au monde. Tous les membres de l'Union Européenne participent au marché commun européen, et certains sont regroupés dans l'Union monétaire instituée par Maastricht (1992), ou dans son antichambre, le MCE II (mécanisme de taux de change européen).

Contraints par plusieurs aspects réglementaires, les États considérés sont limités au niveau de leurs politiques économiques. Ici, politique économique doit être entendu en tant que « Policy Mix » : politique budgétaire, et politique monétaire. Le fait que ces États puissent bénéficier d'une marge de manœuvre « suffisante » semble indiquer qu'en dessous d'un certain niveau de liberté, les politiques économiques mises en place sont sous optimales au sens parétien du terme – qu'elles ne permettent pas d'avoir l'impact attendu sur l'économie.

En effet, les développements théoriques apportés à l'économie par Keynes et les keynésiens suite à la publication de sa Théorie Générale (1936) montrent l'intérêt que peut prendre une politique budgétaire expansionniste (c'est le *multiplicateur keynésien*). Également, le fait que l'équilibre, sur le marché des biens et services, puisse être sous optimal, comme l'a montré le modèle ISLM développé par Hicks (1937) permet de souligner l'intérêt, pour une entité publique, d'assurer que le niveau des taux d'intérêt sur le marché monétaire reste bas.

Enfin, il ne semble pas nécessaire de formuler une problématique fondamentalement différente de la problématique proposée, cette dernière étant explicite.

Pistes et problématiques

Le plan détaillé suivant est indicatif, et n'indique qu'une voie parmi d'autres de traiter le sujet proposé.

I. Si les pays membres de l'UEM disposent d'une faible marge de manœuvre en matière de politique économique...

a. Une politique monétaire affectée à la seule lutte contre l'inflation...

- La Banque Centrale Européenne (BCE), qui siège à Francfort, contrôle l'offre monétaire de la Zone Euro, et des pays dont la monnaie est plus ou moins directement indexée sur l'Euro. Elle opère par différents biais : taux d'escompte,

de réescompte, politique « d'open market », recommandations relatives à la mise en place de ratios prudentiels, etc.

- Son seul objectif – du moins tel qu'annoncé (Doc. 1) est la lutte contre l'inflation, et contre la hausse des prix, à court et à moyen terme.
- On observe (Doc. 2) que la BCE mène une politique contracyclique : elle augmente ses taux directeurs quand l'Euro est sous-évalué, elle les baisse quand l'Euro est surévalué. Ainsi, l'adoption de l'Euro n'est pas censée impacter négativement les exportations des entreprises et la balance des paiements nationale sur le long terme.

b. ... et une politique budgétaire largement encadrée

- La politique budgétaire d'un État concerne exclusivement le budget de cet État. Ainsi, en fonction de ses sources de revenus, de sa façon de récolter ses revenus, de son allocation des ressources, etc. un État est en mesure d'impacter directement son économie – un point controversé de la théorie économique.
- La principale source de revenu pour les États membres de la Zone Euro est la TVA, qui est très réglementée, par secteurs de l'économie.
- Également, les membres du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC, Doc. 3), adopté à Amsterdam en 1997, établit des contraintes budgétaires très fermes pour les États membres : le déficit public ne peut pas excéder 3% du PIB, selon les « critères de Maastricht », sous peine de sanctions infligées par la Commission – des sanctions pouvant atteindre 0,5% du PIB.

II. ... les contraintes doivent être relativisées et permettent un meilleur fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

a. Des contraintes relatives

- La politique monétaire de la BCE n'est pas aussi neutre que cela. Comme on a pu l'observer depuis le début de la crise actuelle, Francfort est concerné par le bien-être des populations pour lesquelles elle bat monnaie, et elle est prête à mettre au second plan l'objectif de stabilité des prix – comme de diminuer ses taux lorsque l'Euro est sous évalué. Ainsi, ses taux directeurs sont actuellement proches de 0%, ce qui n'empêche d'ailleurs pas l'inflation d'être au plus bas depuis près de 50 ans.
- La politique budgétaire est plus souple qu'il n'y paraît. Ainsi, en raison de dérapages réguliers, la France et l'Allemagne ne sont plus contraintes, temporairement et depuis 2003, d'appliquer la règle de 3% du PIB, au sens où elles n'encourent plus de sanction de la part de la Commission. En effet, comment pénaliser le moteur de l'Europe ? Le déficit français atteindra 7,5% du PIB en 2009 comme en 2010, et l'on voit mal la Commission envisager des sanctions, au vue de la crise actuelle.

b. Vers un meilleur fonctionnement de l'économie ?

- La Zone Euro est proche d'une Zone Monétaire Optimale, telle que définie par Mundell, et par les critères de Bela Belassa (mobilité des facteurs, degré d'ouverture des économies, homogénéité des préférences, diversification des produits, transferts fiscaux). En ce sens, et sur le long terme, il est préférable de restreindre les politiques économiques pour accroître le bien-être sur le long terme – notamment à une époque où des blocs économiques gigantesques sont constitués (USA, Japon), ou sont en train de se constituer (les BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine).
- Le maintien d'une politique monétaire plus ferme permet de donner plus d'ampleur aux effets des politiques budgétaires, puisqu'on observe une diminution progressive de l'effet d'éviction, qui souligne que l'investissement public peut être inutile, dans les situations où, indirectement, il remplace simplement l'investissement privé (par le biais de la hausse des taux directeurs).

Question de synthèse : La dynamique de la stratification sociale

Travail préparatoire

- 1) Signification de la valeur entourée dans le tableau : en 2004 et selon les critères employés par l'INSEE, 2,1% des « Cadres, professions intellectuelles supérieures » sont en dessous du seuil de pauvreté. Ce dernier peut être défini de la façon suivante : revenu pour lequel une personne sera rémunéré à un niveau inférieur à 60% du revenu médian – le revenu « séparant » la population en deux catégories égales, en terme d'effectifs. *NB : ici, c'est le niveau de revenu qui détermine le seuil de pauvreté, et non le type de profession.*

- 2) Comparaison cadres supérieurs/ouvriers : les cadres supérieurs disposent d'un revenu en moyenne deux fois supérieur à celui, moyen, des ouvriers (30k€/an, contre 15k€/an). Un ouvrier sur 8 (12,6%) vit sous le seuil de pauvreté, contre un cadre supérieure sur 48 (2,1%). À 35 ans, un homme appartenant à la catégorie des cadres supérieurs dispose d'une espérance de vie de +46 ans (81 ans), contre +39 ans pour un ouvrier de 35 ans (74 ans), ce qui dénote de conditions de vie plus éprouvantes pour l'organisme. À d'autres niveaux plus arbitrairement déterminé (tous les cadres supérieurs ont-ils envie d'aller au cinéma ?), on peut observer des écarts de richesse : seul un ouvrier sur deux va au cinéma au moins un fois par an (81% pour les cadres supérieurs) ; un ratio similaire d'ouvriers est parti en vacances en 2004 (90% pour les CPIS) ; 83% des ménages CPIS disposaient d'une connexion Internet en 2004, contre 38% des ménages ouvriers.

- 3) Inégalités & inégalités de revenu : selon ce tableau, les agriculteurs exploitants, qui constituent la tranche la plus pauvre en terme de revenu (14k€/an) et de population sous le seuil de pauvreté (33%), vont plus au cinéma et ont en moyenne plus accès à Internet que les retraités, qui disposent pourtant d'un revenu moyen plus élevé. Également, leur espérance de vie à 35 ans est de 4,5 ans plus importante que les ouvriers, qui disposent d'un revenu moyen légèrement supérieur. Les inégalités de revenu constituent donc une piste, mais ne permettent pas d'expliquer toutes les inégalités, notamment en terme de conditions de travail, d'accès à de nouvelles richesses comme l'information instantanée, etc.

- 4) Explication de la phrase soulignée : encore une fois, la nomenclature PCS donne des informations neutres concernant telle ou telle catégorie, en fonction du type d'emploi exercé. Difficile de mettre sur un pied d'égalité un stagiaire, titulaire d'un master prestigieux et qui est reconduit dans sa période d'essai sans aucune certitude d'embauche, et un directeur de grande banque française. C'est pourtant

une configuration rendue possible par le modèle PCS, qui cherche à retranscrire des vérités plus larges. La précarisation des emplois, le fait de passer par des périodes de chômage à répétition, la fragilisation du statut des jeunes sur le marché du travail – autant de points éclipsés par un travail statistique comme celui dont nous disposons.

- 5) La nomenclature de l'INSEE, les actifs « stables » et les actifs « vulnérables » : la nomenclature PCS est basée sur des classifications rigides, qui ne retranscrivent pas les évolutions plus insidieuses comme celles auxquelles nous nous référons plus haut. C'est également le cas sur les points de la classification des actifs, entre « stables » et « vulnérables ». En effet, ces derniers sont répartis entre différentes classes sur la base de leur type de travail, sans aucune prise en compte du fait que ce dernier puisse ne pas être durable.
- 6) Les inégalités mises en avant par le document 3 : le document 3 permet de mettre en avant de nombreuses inégalités, qui dépassent largement la nomenclature PCS :
- Inégalités immigrés/non immigrés : la population immigrée connaît un taux de chômage supérieur de 7,3 points à la population non immigrée.
 - Inégalités hommes/femmes : la population féminine connaît un taux de chômage supérieur de 1,5 points à la population masculine.
 - Inégalités jeunes/âgés : la population des 25-39 ans connaît un taux de chômage supérieur de 2,6 à 3,0 points à la population masculine.

Synthèse : Après avoir rappelé l'intérêt des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) pour rendre compte des inégalités économiques et sociales, vous montrerez les limites de cet instrument pour l'étude des inégalités.

La question de synthèse est logiquement dans le droit fil des questions préliminaires. Il s'agit donc de mobiliser l'ensemble des éléments déjà mis en avant, sans hésiter à faire preuve d'inventivité, afin d'apporter des éléments plus personnels pouvant faire la différence. Il s'agit de rédiger un texte comme si ce dernier devait avoir pour titre l'intitulé de cette synthèse : **la dynamique de la stratification sociale**. Au demeurant, le plan détaillé suivant n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de cheminement intellectuel que l'on peut emprunter. (en gras, les questions auxquelles le développement se réfère).

I. Si la nomenclature PCS permettent de retranscrire les inégalités qui semblaient les plus pertinentes au moment de sa création...

a. Le besoin de comprendre l'aménagement de la population du travail et les caractéristiques macroéconomiques de chacune de ses catégories a conduit à la création de la nomenclature PCS

- Un modèle basé sur la distinction en fonction du type de travail réalisé.

Question 1

- Des distinctions établies sur la base du revenu, des écarts de salaires, ainsi que sur certains points qualitatifs.

b. Un cadre d'étude dynamique, qui permet de suivre les évolutions de la population dans le temps

- Des données chiffrées simples à utiliser, qui permettent de dégager aisément les tendances de fonds, macroéconomiques, et de « lire » l'évolution de la population.

Question 2

- La statistique, un élément indispensable pour mener des politiques pertinentes et en constater l'impact.

II. ... ce modèle semble aujourd'hui partiellement dépassé

a. Des catégories dénuées de sens

- Il semble de moins en moins pertinent de classer la population par grandes catégories, quand un nombre incalculable de sous-catégories extrêmement variées naît de l'évolution de l'économie. **Question 4**

- Le modèle est essentiellement basé sur le niveau de revenu, qui ne permet pas de retracer fidèlement les écarts de qualité de vie des différentes populations étudiées. **Question 3**

b. Un modèle qui ne retranscrit plus les nouvelles évolutions constatées

- Cette nomenclature ne permet pas de dégager une distinction entre actifs « stables » et actifs « vulnérables ». **Question 5**

- Enfin, elle ne permet pas non plus de mettre en avant des inégalités en terme de chômage – des données exogènes à ce modèle – qui existe avant même celles constatées sur le marché du travail. **Question 6**

Sujet 1 de spécialité : Entrepreneur et croissance

Question 1 : À partir de vos connaissances et du document 1, caractérisez l'entrepreneur et son rôle dans le système capitaliste selon Schumpeter.

Schumpeter met l'entrepreneur en avant dans son analyse en louant son rôle et sa liberté vis-à-vis du reste de l'économie. Il s'agit ici de mettre en avant les aspects personnels qui font de cet agent économique un agent du changement : capacité de voir les projets que d'autres ne voient pas, mais surtout de les mener à bien, contrant l'attentisme du reste de l'économie qui ne réagit positivement au changement qu'à partir du moment où ce dernier a déjà fait ses preuves.

Dans une vision classique, l'entrepreneur est l'élément singulier qui permet d'apporter croissance et dynamisme à un marché sensé être parfaitement homogène.

Question 2 : Expliquez la phrase soulignée, (Document 1)

L'analyse classique ne laisse pas de place aux notions de cycles économiques, l'économie devant fonctionner de manière parfaite et s'ajuster instantanément. Schumpeter explique le rôle de l'entrepreneur en l'assimilant à la personne/au type de personne dont l'effet indirect sur la macroéconomie n'est pas nul. La simple activité de l'entrepreneur, en ceci qu'elle révolutionne de manière permanente l'ordre des choses, peut engendrer des phases de prospérité. L'équilibre n'est cependant pas immédiatement atteint, puisque les phases de prospérité amènent des phases de récession.

Question 3 : L'accent mis par Schumpeter sur le rôle des entrepreneurs vous semble-t-il toujours pertinent pour expliquer aujourd'hui l'émergence des innovations ? (Document 2)

L'entrepreneur garde aujourd'hui toute son importance, et son rôle est essentiel au dynamisme de l'économie. Cependant, comme le montre le Rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée en France, la part revenant aux entrepreneurs est en baisse constante. L'entrepreneur, pour pouvoir apporter l'innovation décrite par Schumpeter, doit savoir s'entourer d'une structure complexe et élaborée. Les pouvoirs publics favorisent l'entrepreneuriat en l'institutionnalisant, via la création de « pôles de compétitivité. » Dès lors, les innovations viennent autant de l'énergie – indirecte – que les entrepreneurs mettent à essayer de faire évoluer un système stable, que de grandes structures parfois soutenues par les pouvoirs publics.

Sujet 2 de spécialité : La domination chez Max Weber

Question 1 : À l'aide de vos connaissances et du document 1, montrez en quoi le « type légal de domination » résulte du processus de rationalisation des activités sociales.

Question 2 : Expliquez la phrase soulignée. (Document 1)

Ce texte de Max Weber constitue une explication de la notion de « type légal de domination, » qu'il s'agit de relier au processus de rationalisation des activités sociales.

L'Occident a en effet vu apparaître différentes formes de domination, autres que celles étudiées, auxquelles Weber se réfère : la croyance et l'abandon à la personne par le fait du charisme (rares, ils ne constituent en général que des phases transitoires) ; le respect d'une tradition sacrée, souvent établie autour d'un lien tissé entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel (exemple des monarchies européennes aux XVI^e et XVII^e siècles).

La rationalisation des activités sociales est passée, historiquement, par l'établissement d'une règle, dont la légalité repose dans le fait qu'elle est choisie rationnellement, par le biais de l'activité d'institutions démocratiquement établies (ou du moins acceptées par la majorité). Cette règle, dont la finalité est le bien-être collectif, a permis à la notion de « devoir de fonction » de s'imposer progressivement, au point que le système se suffise à lui-même, le type légal de domination devenant un type de domination fonctionnel, puisqu'orienté vers l'accomplissement d'un but précis.

NB : les questions 1 et 2 ont traitées conjointement.

Question 3 : Le fonctionnement d'un hôpital aujourd'hui confirme-t-il le processus de rationalisation évoqué par Max Weber ? (Document 2)

Le processus de rationalisation décrit par Weber est un cadre permettant l'optimisation du déroulement des activités sociales usuelles. Le fonctionnement de l'hôpital mentionné en exemple montre que ce cadre peut être flexible quand les conditions pratiques le nécessitent (ici, un sanitaire dans lequel l'état de santé des malades peut être soumis à des évolutions extrêmement rapides).

Ainsi, ce processus de rationalisation, évoqué précédemment, est désormais pleinement atteint. Ce cadre d'ordre légal est tellement ancré dans les mentalités et dans notre façon de faire les choses au quotidien qu'on le transgresse, dans certaines situations. Ces transgressions sont d'ordre pratique – conjoncturelles, elles ne sont pas structurelles.

L'absence de remise en question du système évoqué amène donc à le renforcer.